Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS
CS 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

ALSACE EXPERTISE & ASSOCIES - GROUPE HANS & ASSOCIES
5 RUE JEAN-BAPTISTE WECKERLIN
B P 72
68502 GUEBWILLER CEDEX

V/REF :
N/REF : 2014 B 594 / 2019-B-7843

Le greffier du tribunal d'instance de Colmar certifie qu'il a reçu le 01/10/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

AB SYSTEME
Société par actions simplifiée à associé unique
156 rue de la République
68500 Guebwiller

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-7843 le 14/11/2019

R.C.S. COLMAR TI 803 743 525 (2014 B 594)

Fait à COLMAR le 14/11/2019,

LE GREFFIER

2014 B 594
2015 B 7843

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRIBUNAL D'INSTANCE
- 1 OCT. 2019
COLMAR

N° 2065-SD
2018

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition / Régime réel normal X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case	
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case	
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

AB SYSTEME
156 RUE DE LA REPUBLIQUE
68500 GUEBWILLER

SIRET 8 0 3 7 4 3 5 2 5 0 0 0 1 3

Mél :

Adresse du siège social:

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Travaux d'installation electrique dans tous locaux

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%

Bénéfice imposable à 28%: 24 223 Déficit

Bénéfice imposable à 15 %: 35 120

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*: x

Jeunes entreprises innovantes

Zone franche urbaine

Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies*

Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies*

Autres dispositifs

Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas): 37 406

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

ALSACE EXPERTISE ET ASSOCIES
5 RUE JEAN BAPTISTE WECKERLIN
68500 GUEBWILLER Tél: 0389622080

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA

Tél:

Nom et adresse du conseil:

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Identité du déclarant:

Date: 29012019 Lieu: GUEBWILLER

Qualité et nom du signataire: Président ANTONIO BIANCO

Signature:

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD
2018

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions [1]	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) [2]				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus [3]				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI [4]				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis [5]				*Total (a à h)*	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Pour les SARL : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*
?BIANCO ANTONIO PRESIDENT 24 RUE ALBERT SCHWEITZER 68260 KINGERSHEI	200	2018			3 143		

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés [a]	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages [b]	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

SAGE Experts-comptables janvier 2018

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2018

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : AB SYSTEME

Adresse de l'entreprise : 156 RUE DE LA REPUBLIQUE 68500 GUEBWILLER

SIREN : 803743525

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 Durée de l'exercice précédent * : 12

Exercice N clos le : 31122018

ACTIF

		Brut	Amortissements, Provisions	Net (Exercice N)
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *			
	Immobilisations incorporelles — Autres *			
	Immobilisations corporelles *	29 601	8 357	21 244
	Immobilisations financières * (1)			
	Total I (5)	29 601	8 357	21 244
ACTIF CIRCULANT	Stocks — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	2 018		2 018
	Stocks — Marchandises *			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	10 119		10 119
	Créances (2) — Autres * (3)	2 771		2 771
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	250 381		250 381
	Charges constatées d'avance *			
	Total II	265 289		265 289
	Total général (I+II)	294 890	8 357	286 532

PASSIF

		Exercice N (Net)
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	2 000
	Écarts de réévaluation	
	Réserve légale	200
	Réserves réglementées *	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants) *	163 812
	Report à nouveau	
	Résultat de l'exercice	87 249
	Provisions réglementées	
	Total I	253 261
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	41
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	3 807
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 17 587)	29 423
	Produits constatés d'avance	
	Total III	33 271
	Total général (I + II + III)	286 532

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4)	Dont dettes à plus d'un an	
(2)	Dont créances à plus d'un an		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	24 834
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT

SAGE Experts-comptables janvier 2018

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A bis du code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : AB SYSTEME — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31 12 2018

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	213	211	
		Services *		214	218	176 034
	Production stockée * (Variation du stock, en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	176 034
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	50 797
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	(3)
	Autres charges externes * (dont crédit bail : – mobilier ; – immobilier)				242	17 929
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *			248	244	951
				508		
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 580)				252	528
	Dotations aux amortissements *				254	5 381
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		250	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		256		
	Total des charges d'exploitation (II)				260	75 582
I – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	100 451
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	274	702
Produits exceptionnels (IV)					276	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			342	
	dont amortissements exceptionnels (1 25%) des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					278	12 500
2 – BÉNÉFICES OU PERTES (Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII))					280	87 249

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 — 87 249 — 300

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				314	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				324	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-N°-SD)				32	12 500
	Divers * (dont intérêts excédentaires des apports des associés)	327		écarts de valuation liquidatives sur OPCVM *	328	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location-gérance			Part des loyers disponibles à réintégration (art. 239 octies D)	24	25
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					338
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					340
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					350
	Entreprises nouvelles (I-C sexies)	350		ZFU – TE (I-C sexies et octies A)	358	354
	Reprise d'entreprises en difficulté (I-C septies)	351		JEI (I-C sexies A)	352	
	ZRD (I-C octovicies)	47		ZRR (I-C quindecies)	348	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 undecies)	349		Pôles de compétitivité hors QPV et ZFU (I-C undecies)	360	
	Dont divers : ZRA (I-C quatervicies)	345		Investissements outre-mer	30	38 406
	Dont divers : Créance due au report en arrière du déficit				357	
	Dont divers : Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				32	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	62 343
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * (Dont imputés sur le résultat)					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	62 343

* Les explications se rapportant à cette rubrique sont données dans la notice 2032-N°-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFiP N°2033-B-SD 2018
Extension

AB SYSTEME

Détail des réintégrations diverses (total reporté en zone 330)	Montant

Détail des déductions diverses (total reporté en zone 350)	Montant
EXONERATION ZONE A FINALITE REGIONALE	37 406

SAGE Experts-comptables janvier 2018

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB SYSTEME

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur du régime des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	002		022		042		062			
	Autres	012		032		052		072			
Immobilisations corporelles	Terrains	020		040		060		080			
	Constructions	030		050		070		090			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	040	4 767	042	1 211	044		046	5 977		
	Installations générales agencements divers	050		052		054		056			
	Matériel de transport	060		062	23 000	064		066	23 000		
	Autres immobilisations corporelles	070		072	623	074		076	623		
Immobilisations financières		080		082		084		086			
TOTAL		090	4 767	092	24 834	094		096	29 601		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif ou reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 976	532	910	534		536	3 886
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	4 456	554		556	4 456
	Autres immobilisations corporelles	560		562	15	564		566	15
TOTAL		570	2 976	572	5 381	574		576	8 357

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(1) Cf. 15° du 4 de l'article 38 pour les entreprises à BIC, 8 pour les entreprises à BIC/BA ; (2) Le cadre est justifié, joindre un état du même modèle

Nature des immobilisations cédées ou mises de poste à poste, mises hors service ou intégrées dans le patrimoine privé (à compris les produits de la propriété industrielle)	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Durée de détention (1)	Valeur d'actif * 1	Amortissements * 2	Valeur résiduelle 3	Prix de cession * 4	Plus ou moins-values : Court terme * 5	Long terme : 15 % ou 12,8 % (2) 6	Long terme : 0 % 7
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	588	589
	Plus-values taxables à 19 %		570	Réintégrations	590	591	592 / 593
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (total ou 5e feuille)						594	
TOTAL					595	596	597 / 598

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2034-NOT-SD

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IX, 219-I et 208-I du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2018

④ **RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Designation de l'entreprise : AB SYSTEME — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	682	
Déficits imputés	683	
Déficits reportables	684	
Déficits de l'exercice	852	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	915	
Déficits changers des PME antérieurement déduits (article 209 C-II-3e)	916	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	120	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	840	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	886	0
Montant de la TVA collectée	871	18 005
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	872	12 473
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	390	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2035-NOT

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

⑤ **CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFiP N° 2033-E-SD 2018

Désignation de l'entreprise:AB...SYSTEME..... Néant ☐*

Exercice ouvert le: ..01./01./2018. et clos le:31./12./2018 — Données en nombre de mois: 1 | 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	176 034
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	176 034
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	3
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	3
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	56 670
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	12 056
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	68 726
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	107 311
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	107 311

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	176 034	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Période de référence	024	01/01/2018	160	31/12/2018
Date de cessation		/ /		/ /

VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD *§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.*

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N°2033-F-SD 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122018 SIREN 803743525

Dénomination de l'entreprise AB SYSTEME

Adresse (voie) 156 RUE DE LA REPUBLIQUE

Code postal 68500 Ville GUEBWILLER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique BIANCO Prénom(s) ANTONIO

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 200

Naissance: Date 09/07/1981 N° Département 68 Commune GUEBWILLER Pays FRANCE

Adresse : N° 24 Voie RUE ALBERT SCHWEITZER

Code Postal 68260 Commune KINGERSHEIM Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant [x] *

Exercice clos le 31122018

SIREN 803743525

Dénomination de l'entreprise AB SYSTEME

Adresse (voie) 156 RUE DE LA REPUBLIQUE

Code postal 68500 Ville GUEBWILLER

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

(2018) **DETAIL DES CHARGES A PAYER** **CA18CHAPAY**

AB SYSTEME

Charges à payer	Montant
622600 CPT CH A PAYER 31122018	410
445860 CPT CH A PAYER 31122018	82
Total 408100 FOURNIS.FACT.NON PAR	492
661600 CPT CH A PAYER 31122018	41
Total 518600 BANQUES INTERETS COU	41

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

AB SYSTEME

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros
Siège Social : 156 Rue de la République 68500GUEBWILLER
RCS COLMAR TI 803 743 525

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 15 MARS 2019

Proposition de résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 87 249,15 € au compte Autres réserves pour 87 249,15 €.

Vote de l'assemblée du 15 mars 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidence

A3

AB SYSTEME

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros
Siège Social : 156 Rue de la République GUEBWILLER
RCS COLMAR TI 803 743 525

RAPPORT DE GESTION

de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 mars 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Situation et évolution de la société au cours de l'exercice

Notre société a pour activité : Travaux d'électricité et de maintenance et pose de meubles de cuisine.

Pour l'exercice clos le 31/12/2018, le chiffre d'affaires s'élève à 176 033,74 €. Le résultat net s'élève à 87 249,15 €.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour l'exercice ouvert le 01/01/2019, nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Dépenses non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI

Notre société n'a pas comptabilisé de dépenses de cette nature.

AB

Examen des comptes et résultat

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Pour l'exercice de 12 mois, clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'élève à 176 033.74 €.

Les achats consommés de marchandises s'élèvent à 50 793,67 €, permettant ainsi de dégager une marge commerciale de 125 240,07 €.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 17 929,13 €.

Les impôts et taxes s'élèvent à 950,76 €.

Les salaires s'élèvent à 0 €.

Les charges sociales s'élèvent à 527,65 €.

Les dotations aux amortissements s'élèvent 5 381.22 €.

Au total, les charges d'exploitation s'élèvent à 75 582,43 €.

Il en ressort un résultat d'exploitation de 100 451,31 €.

Compte tenu des charges financières pour 702,16 € et d'un impôt sur les sociétés de 12 500,00 €, le résultat courant s'établit à 87 249,15 € de bénéfice.

Le résultat net ressort à 87 249,15 €.

L'actif du bilan se compose :

- d'actif immobilisé pour une valeur nette de 21 243,56 €
- d'actif circulant pour 265 288,69 €, dont 2 018 € de stock de marchandises

Le passif du bilan se compose :

- de dettes s'élevant à 33 271,35 €, dont 17 587,37 € de dettes envers les associés
- de capitaux propres s'élevant à 253 261,00 €

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 87 249,15 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice au compte Autres réserves pour 87 249,15 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 253 261,00 €.

AB

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Président



AB